



Sur les chantiers nous avons tous l'obligation de suivre
une formation en matière de sécurité

MATINÉE D'INFORMATION

Le lundi 18 mars 2024



Nouveautés dans la législation concernant les chantiers temporaires et mobiles, en vigueur depuis le 15 avril 2023

L'arrêté royal (AR) fixant une formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles et visant l'amélioration de la communication sur les chantiers temporaires ou mobiles est entré en vigueur le 15 avril 2023 avec une période transitoire d'un an.

Cet AR vise à renforcer sur les chantiers la sécurité en:

- introduisant une formation de base en sécurité;
- améliorant la communication.

Les personnes concernées par cette nouvelle législation doivent être **formées avant le 15 Avril 2024**.

Utiliser des mousses polyuréthane, des produits contenant des diisocyanates ? Dans ce cas, une formation est obligatoire.

Le 24 août 2023, les collaborateurs doivent être formés et certifiés. Cela s'applique à tous les utilisateurs professionnels et industriels de produits contenant plus de 0,1 % de monomères libres de diisocyanates.

Qui doit être formé ?

Quand doit-on être formé ?

Quelle formation doit-on suivre pour être en régle avec cette législation ?

Programme :

- ↘ **9h00** : Accueil café
- ↘ **9h30** : Introduction de la matinée par Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège, **Hervé JAMAR**
- ↘ **9h45** : **Madame Canazza**, Attachée, juriste (DG HUT, SPF ETCS)
- ↘ **10h15** : **Monsieur Lebeau**, Chef de direction, inspecteur social (DG CBE,SPF ETCS)
- ↘ **10h45** : **Pause**
- ↘ **11h00** : **Monsieur Wauters**, Conseiller Liège (Constructiv)
- ↘ **12h00** : Fin

Attestation de « recyclage pour conseiller en prévention » reconnue par S.P.F.

Lieu : Maison de la Formation de la Province de Liège, rue Cockerill, 101 à 4100 SERAING

Participation gratuite • Inscription obligatoire avant le 7 mars 2024. Nombre de places limité.

Inscriptions :

Caroline Wathelet, secrétaire du CPPT

caroline.wathelet@provincedeliege.be • 04/279.46.77

Val Benoit, rue Ernest Solvay, 11 à 4000 Liège

Inscription gratuite uniquement sur ce lien :

18/03- Nouveautés dans la législation concernant les chantiers temporaires et mobiles, en vigueur depuis le 15 avril 2023 - SPF Emploi - Travail et Concertation sociale (belgique.be)